

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par la mairesse de l'arrondissement, Mme Sue Montgomery, pour être tenue par vidéo conférence via Zoom, le **19 mai 2020 à 17 h,** et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 à 17 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Période de commentaires de la mairesse et des conseillers.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.05 Questions

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Période de questions des membres du conseil.

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Correspondance.

40 - Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1203558020

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-3.2) afin d'encadrer la délivrance d'un certificat d'occupation pour un établissement d'hébergement touristique.

40.02 Règlement - Avis de motion

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1203558018

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » dans les zones résidentielles et mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

FAIT À MONTRÉAL ce 15 mai 2020.

Geneviève Reeves, avocate Secrétaire d'arrondissement